



Survivre à l'AI sans pleurer

Comprendre la logique avant de mémoriser les prestations

Collection JurisMedX – « Survivre à... sans pleurer »

Phrase signature

Le diagnostic médical n'est pas la réponse juridique.

1. La logique générale de l'AI

L'AI n'est pas une assurance qui commence par une rente. Sa logique est d'abord de prévenir ou réduire l'invalidité, de maintenir ou restaurer la capacité de gain et de favoriser l'autonomie. La rente intervient lorsque la réadaptation n'est pas possible ou ne suffit pas.

Réflexe JurisMedX

Toujours demander : 1) quel est le problème de santé ? 2) que reste-t-il possible concrètement ? 3) quelles mesures peuvent réduire les conséquences ? 4) seulement ensuite : une rente doit-elle être examinée ?

2. Les quatre notions à ne pas confondre

Notion	Question	Angle	Repère
Incapacité de travail	La personne peut-elle encore exercer son travail actuel ?	Profession / activité habituelle	Art. 6 LPGA
Incapacité de gain	Que peut-elle encore gagner sur un marché du travail équilibré ?	Économique	Art. 7 LPGA
Invalidité	La diminution de la capacité de gain est-elle durable ou de longue durée ?	Juridique	Art. 8 LPGA
Impotence	La personne a-t-elle durablement besoin d'aide ou de surveillance ?	Autonomie	Art. 9 LPGA



3. Le parcours type

1. Détection précoce : signaler rapidement une situation à risque afin de clarifier s'il faut entrer dans une procédure AI.
2. Demande AI : elle ouvre la phase formelle et permet d'examiner les mesures d'intervention précoce et les droits aux prestations.
3. Intervention précoce : adaptation du poste, formation, placement, orientation, réadaptation socioprofessionnelle, mesures d'occupation, conseils et suivi.
4. Réadaptation : mesures médicales pour certains assurés, mesures de réinsertion, mesures d'ordre professionnel, moyens auxiliaires, indemnités journalières selon les conditions.
5. Évaluation de l'invalidité : articulation des données médicales, des limitations fonctionnelles et de la capacité de gain.
6. Prestations en espèces : rente, allocation pour impotent, contribution d'assistance lorsque leurs conditions sont remplies.

4. Méthode JurisMedX pour résoudre un cas AI

Étape 1 – Qualifier l'atteinte et les limitations fonctionnelles.

Étape 2 – Distinguer incapacité de travail et incapacité de gain.

Étape 3 – Identifier la situation professionnelle et personnelle de l'assuré.

Étape 4 – Examiner d'abord les mesures de réadaptation possibles.

Étape 5 – Déterminer si l'atteinte entraîne une invalidité juridiquement pertinente.

Étape 6 – Examiner séparément les prestations : rente, impotence, contribution d'assistance, moyens auxiliaires.

Étape 7 – Contrôler la coordination avec les autres assurances sociales.

5. Les pièges classiques

- Confondre diagnostic et invalidité : un diagnostic ne fixe pas à lui seul un taux d'invalidité.
- Confondre incapacité de travail et incapacité de gain.
- Commencer directement par calculer une rente sans examiner la réadaptation.
- Oublier que l'impotence répond à une logique différente de la perte de gain.
- Raisonner uniquement à partir du métier antérieur sans examiner une activité adaptée.
- Oublier les interactions avec LAA, LPP, LAMal, LACI ou les prestations complémentaires.



6. Mini-canevas d'examen

Cas AI en 8 lignes

Atteinte à la santé → limitations fonctionnelles → capacité de travail dans l'activité habituelle → capacité dans une activité adaptée → mesures de réadaptation possibles → incapacité de gain → invalidité éventuelle → prestations et coordination.

Sources de contrôle et mise à jour

- OFAS – Prestations de l'assurance-invalidité (AI), pages officielles sur la réadaptation, les prestations en espèces et les conditions d'assurance.
- OFAS – Détection et intervention précoces, état consulté en septembre 2026.
- Centre d'information AVS/AI – Prestations de l'AI, allocation pour impotent, contribution d'assistance, formulaires et mémentos.
- LPGA / LAI / RAI – textes officiels sur Fedlex à vérifier avant publication définitive.
- Ressources JurisMedX : cas pratiques d'assurances sociales et aide-mémoire fournis dans le Campus.

Note JurisMedX : les seuils chiffrés, montants, délais et conditions détaillées doivent toujours être contrôlés sur les sources officielles au moment de la mise en ligne.